

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 28 février 2023



Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 28 février 2023

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
États financiers	
État de la situation financière	3
État du résultat global	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille	7 – 10
Notes annexes	11 – 23



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 28 février 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 28 février 2023 et 2022;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles



puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Toronto (Ontario)
Le 19 mai 2023

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de la situation financière

Aux 28 février 2023 et 2022

	2023	2022
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements détenus, à la juste valeur	– \$	2 894 841 \$
Placements détenus cédés en garantie, à la juste valeur	238 263 366	187 624 361
Intérêts courus à recevoir	1 995 432	1 105 684
Trésorerie	2 946 355	1 352 474
Souscriptions à recevoir	605 450	11 667
Montant à recevoir pour la vente de placements	10,085,348	–
Dividendes à recevoir	–	15 156
Remboursement de charges à recevoir	41 766	41 766
Charges payées d'avance	25 189	23 324
	<u>253 962 906</u>	<u>193 069 273</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Marge à payer	522 073	57 311
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	172 858 807	143 356 165
Charges à payer	493 428	202 653
Rachats à payer	30 908	144 560
Montant à payer pour l'achat de placements	10 359 595	–
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	1 070 492	756 802
Distributions à payer	3 322	40
Perte latente sur les swaps sur défaillance	143 409	–
	<u>185 482 034</u>	<u>144 517 531</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>68 480 872 \$</u>	<u>48 551 742 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	5 492 320 \$	4 485 828 \$
Série TA	172 097	–
Série F	62 271 161	44 065 914
Série TF	545 294	–
	<u>68 480 872 \$</u>	<u>48 551 742 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 3)		
Série A	536 307	456 985
Série TA	16 809	–
Série F	5 928 155	4 413 930
Série TF	53 211	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	10,24 \$	9,82 \$
Série TA	10,24	–
Série F	10,50	9,98
Série TF	10,25	–

Approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire YTM Capital Asset Management Ltd.

«Daniel Child» Administrateur

«Karl Burnham» Administrateur

«David Burbach» Administrateur

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022

	2023	2022
Revenus		
Intérêts à distribuer	7 009 111 \$	4 274 718 \$
Perte nette réalisée sur les placements, compte tenu des ajustements de change, et sur les dérivés	(2 223 875)	(669 709)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements, y compris les dérivés	2 218 287	(1 124 065)
Autres revenus	72 560	1 672
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	(2 224 760)	(1 737 808)
Dividendes	111 461	403 884
	<u>4 962 784</u>	<u>1 148 692</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	625 418	530 152
Frais de gestion (note 4)	596 479	630 494
Honoraires liés au rendement (note 4)	378 189	164 342
Frais d'administration	216 913	180 747
Droits de dépôt	84 636	63 277
Honoraires d'audit	52 937	32 525
Frais du comité d'examen indépendant	21 914	20 368
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	980	9 847
	<u>1 977 466</u>	<u>1 631 752</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 985 318 \$</u>	<u>(483 060) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 8)		
Série A	215 369 \$	(87 756) \$
Série TA	1 429	–
Série F	2 756 430	(395 304)
Série TF	12 090	–
	<u>2 985 318 \$</u>	<u>(483 060) \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant la période		
Série A	463 043	441 843
Série TA	5 313	–
Série F	4 924 576	4 361 645
Série TF	18 509	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Série A	0,47 \$	(0,20) \$
Série AF	0,27	–
Série F	0,56	(0,09)
Série FF	0,65	–

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série*	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série*	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
28 février 2023							
Série A	4 485 828 \$	215 369 \$	1 211 861 \$	(420 738) \$	– \$	– \$	5 492 320 \$
Série TA	–	1 429	192 000	(20 439)	(893)	–	172 097
Série F	44 065 914	2 756 430	23 568 744	(8 119 927)	–	–	62 271 161
Série TF	–	12 090	540 000	(2 000)	(4 805)	9	545 294
	48 551 742 \$	2 985 318 \$	25 512 605 \$	(8 563 104) \$	(5 698) \$	9 \$	68 480 872 \$

* Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 165 362 \$ et (165 362)\$ pour la période close le 28 février 2023.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série**	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série**	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
28 février 2022							
Série A	4 289 748 \$	(87 756) \$	1 725 180 \$	(1 428 510) \$	(33 473) \$	20 639 \$	4 485 828 \$
Série F	42 341 974	(395 304)	14 602 185	(12 356 381)	(360 421)	233 861	44 065 914
	46 631 722 \$	(483 060) \$	16 327 365 \$	(13 784 891) \$	(393 894) \$	254 500 \$	48 551 742 \$

** Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 0 \$ pour la période close le 28 février 2022.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Tableaux des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022

	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 985 318 \$	(483 060) \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie		
Perte nette réalisée sur les placements, compte tenu des ajustements de change, et sur les dérivés	2 223 875	669 709
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements, y compris les dérivés	(2 218 287)	1 124 065
Variation des soldes hors trésorerie		
Intérêts courus à recevoir	(889 748)	(283 391)
Dividendes à recevoir	15 156	(15 156)
Charges payées d'avance	(1 865)	(15 694)
Charges à payer	290 774	34 410
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	313 690	578 650
Produit de la vente de placements, y compris les dérivés	701 715 053	602 954 160
Achats de placements, y compris les dérivés	<u>(719 533 871)</u>	<u>(606 043 047)</u>
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(15 099 905)</u>	<u>(1 479 354)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	24 753 460	16 323 945
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(8 511 394)	(13 645 185)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	<u>(2 407)</u>	<u>(139 563)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>16 239 659</u>	<u>2 539 197</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de la période	1 139 754	1 059 843
(Perte) gain de change sur la trésorerie	(10 635)	8 859
Trésorerie à l'ouverture de la période	<u>1 295 163</u>	<u>226 461</u>
Trésorerie à la clôture de la période	<u><u>2 424 282 \$</u></u>	<u><u>1 295 163 \$</u></u>
Trésorerie	2 946 355	1 352 474
Marge à payer	<u>(522 073)</u>	<u>(57 311)</u>
	<u>2 424 282</u>	<u>1 295 163</u>
Information supplémentaire*		
Intérêts payés	1 920 990 \$	1 141 041 \$
Intérêts reçus	5 797 487	3 913 641
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	126 617	419 041

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 28 février 2023

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
10 000	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., priv., 4,80 %	248 900 \$	248 900 \$	0,36
Titres à revenu fixe canadiens				
750 000	AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 4 nov. 2026	750 000	688 708	1,01
2 000 000	Alimentation Couche-Tard inc., 3,056 %, 26 juill. 2024	1 949 380	1 945 498	2,84
2 050 000	AltaGas Ltd., 3,84 %, 15 janv. 2025	2 001 353	1 996 104	2,91
275 000	AltaLink LP, 4,692 %, 28 nov. 2032	275 000	276 824	0,40
2 360 000	Artis Real Estate Investment Trust, 3,824 %, 18 sept. 2023	2 319 605	2 329 507	3,40
3 350 000	Artis Real Estate Investment Trust, 5,60 %, 29 avr. 2025	3 350 000	3 247 622	4,74
2 600 000	Banque de Montréal, 4,709 %, 7 déc. 2027	2 599 324	2 581 878	3,77
1 700 000	Banque de Montréal, 6,534 %, 27 oct. 2032	1 700 000	1 780 665	2,60
825 000	Banque de Montréal, 7,325 %, 26 nov. 2082	825 000	835 016	1,22
650 000	BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24 juin 2026	650 007	607 328	0,89
250 000	Bell Canada, 2,20 %, 29 mai 2028	249 693	220 085	0,32
1 000 000	Bell Canada inc., 2,75 %, 29 janv. 2025	960 950	959 120	1,40
1 000 000	BMW Canada Inc., 0,99 %, 14 janv. 2025	918 900	930 520	1,36
600 000	BMW Canada Inc., 4,41 %, 10 févr. 2027	599 934	595 050	0,87
400 000	BMW Canada Inc., 4,76 %, 10 févr. 2025	399 948	398 636	0,58
150 000	Bruce Power LP, 2,68 %, 21 déc. 2028	149 945	133 257	0,19
150 000	Bruce Power LP, 4 %, 21 juin 2030	149 895	140 258	0,20
640 000	Canadian Credit Card Trust II, 1,869 %, 24 nov. 2024	640 000	597 658	0,87
1 160 000	Canadian Credit Card Trust II, 2,719 %, 24 nov. 2024	1 140 697	1 078 498	1,57
10 225 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,95 %, 19 juin 2029	9 880 888	9 897 170	14,45
1 275 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,69975 %, 4 mars 2025	1 275 000	1 268 765	1,85
1 200 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,08 %, 10 juin 2024	1 200 000	1 200 612	1,75
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20 janv. 2033	999 910	994 900	1,45
1 050 000	Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 2,54 %, 28 févr. 2028	1 049 895	949 893	1,39
3 976 000	Banque canadienne de l'Ouest, 4,87 %, 28 avr. 2023	3 957 168	3 977 630	5,81
3 150 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,3725 %, 22 janv. 2024	3 150 000	3 150 725	4,60
800 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22 déc. 2032	800 000	795 904	1,16
1 525 000	CARDS II Trust, 3,609 %, 15 janv. 2025	1 525 000	1 449 009	2,12
2 200 000	CARDS II Trust, 6,08 %, 15 mai 2025	2 200 000	2 225 454	3,25
2 450 000	Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 7 févr. 2028	2 296 709	2 310 889	3,37
2 025 000	Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10 mars 2027	1 941 991	1 944 790	2,84
400 000	Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30 juin 2031	363 772	359 096	0,52
400 000	CGI inc., 2,10 %, 18 sept. 2028	399 905	347 288	0,51
1 800 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21 mai 2027	1 654 704	1 653 498	2,41
2 673 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,196 %, 7 mars 2023	2 658 050	2 672 733	3,90
1 050 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,40 %, 1 ^{er} mars 2033	1 050 000	1 047 323	1,53
1 350 000	CI Financial Corp., 7 %, 2 déc. 2025	1 350 000	1 367 159	2,00
1 400 000	CNH Industriel Capital Canada Ltée, 1,50 %, 1 ^{er} oct. 2024	1 399 104	1 318 044	1,92
7 775 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,3525 %, 27 oct. 2023	7 770 150	7 767 147	11,34
2 375 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 6,131 %, 25 nov. 2024	2 375 000	2 381 769	3,48
625 000	Cogeco Communications inc., 5,299 %, 16 févr. 2033	625 000	617 900	0,90
4 925 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 2,14 %, 13 déc. 2024	4 647 230	4 656 046	6,80
325 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13 avr. 2026	325 000	310 804	0,45
3 075 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,18 %, 17 juin 2024	3 075 000	3 054 797	4,46
500 000	Dream Summit Industrial LP, 1,82 %, 1 ^{er} avr. 2026	448 145	449 225	0,66

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2023

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 375 000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 266 073 \$	1 268 204 \$	1,85
1 200 000	Enbridge Inc., 3,10 %, 21 sept. 2033	1 013 484	980 520	1,43
475 000	Enbridge Inc., 6,10 %, 9 nov. 2032	474 858	501 586	0,73
375 000	Pipelines Enbridge Inc., 2,82 %, 12 mai 2031	374 708	317 993	0,46
725 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21 janv. 2026	725 000	651 543	0,95
1 225 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26 mai 2030	1 150 924	1 160 418	1,69
1 050 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 1 ^{er} oct. 2025	1 049 402	1 056 615	1,54
1 000 000	First Capital Realty Inc., 4,79 %, 30 août 2024	978 730	983 220	1,44
1 675 000	Société Financière First National, 3,582 %, 25 nov. 2024	1 600 965	1 604 114	2,34
5 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,50 %, 30 nov. 2023	4 905 000	4 905 800	7,16
4 650 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,742 %, 8 mai 2023	4 620 943	4 630 424	6,76
1 075 000	Fortified Trust, 3,308 %, 23 mars 2024	1 034 150	1 045 072	1,53
1 000 000	Fortified Trust, 4,419 %, 23 déc. 2027	1 000 000	979 970	1,43
2 400 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,20 %, 9 févr. 2028	2 396 352	2 367 936	3,46
7 300 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,95 %, 14 mai 2024	7 324 782	7 337 011	10,71
950 000	Glacier Credit Card Trust, 4,958 %, 20 sept. 2027	950 000	952 356	1,39
1 900 000	Honda Canada Finance Inc., 2,50 %, 4 juin 2024	1 833 690	1 840 644	2,69
2 150 000	Honda Canada Finance Inc., 4,8025 %, 26 févr. 2024	2 134 490	2 144 883	3,13
1 000 000	Hydro One Inc., 3,93 %, 30 nov. 2029	999 860	968 820	1,41
825 000	Hyundai Capital Canada Inc., 3,196 %, 16 févr. 2027	825 000	759 957	1,11
625 000	Intact Corporation financière, 1,207 %, 21 mai 2024	625 000	596 425	0,87
10 050 000	Intact Corporation financière, 7,338 %, 30 juin 2083	1 050 000	1 050 000	1,53
1 325 000	Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 1 ^{er} juin 2027	1 274 504	1 270 251	1,85
250 000	John Deere Financial Inc., 1,63 %, 9 avr. 2026	249 975	228 295	0,33
1 825 000	John Deere Financial Inc., 2,31 %, 20 juin 2025	1 824 544	1 729 808	2,53
500 000	Keyera Corp., 5,022 %, 28 mars 2032	500 000	480 880	0,70
625 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	624 856	593 131	0,87
1 785 000	Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	1 680 872	1 662 228	2,43
1 825 000	Société Financière Manuvie, 3,317 %, 9 mai 2028	1 809 123	1 819 507	2,66
450 000	Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19 mars 2082	450 000	343 571	0,50
550 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	550 000	548 295	0,80
1 675 000	Master Credit Card Trust II, 3,391 %, 21 déc. 2023	1 675 000	1 646 609	2,40
4 225 000	Master Credit Card Trust II, 4,473 %, 21 déc. 2023	4 225 000	4 143 753	6,05
2 650 000	MCAP Commercial LP, 3,384 %, 26 nov. 2027	2 364 383	2 350 020	3,43
975 000	MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25 août 2025	1 012 479	919 679	1,34
450 000	Metro Inc./CN, 1,922 %, 2 déc. 2024	450 000	427 563	0,62
1 075 000	Morguard Corp., 4,204 %, 27 nov. 2024	1 077 492	1 022 024	1,49
1 125 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	1 125 000	1 029 308	1,50
1 200 000	Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 4 mars 2024	1 174 152	1 175 616	1,72
1 475 000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	1 474 926	1 473 156	2,15
925 000	Nissan Canada Inc., 1,626 %, 18 mars 2024	925 904	881 627	1,29
2 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 3,20 %, 22 juill. 2024	1 947 850	1 949 340	2,85
375 000	Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, 2,698 %, 5 mai 2031	375 000	319 013	0,47
225 000	Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10 déc. 2031	224 962	195 854	0,29
1 900 000	Penske Truck Leasing Canada Inc., 5,44 %, 8 déc. 2025	1 900 000	1 909 424	2,79
1 050 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	923 244	914 960	1,34

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2023

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
950 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15 juin 2026	950 000 \$	850 222 \$	1,24
425 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 8 nov. 2028	425 000	367 455	0,54
1 996 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,209 %, 29 sept. 2023	2 054 942	1 973 685	2,88
2 400 000	Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15 avr. 2025	2 382 564	2 303 088	3,36
1 275 000	Rogers Communications Inc., 4,25 %, 15 avr. 2032	1 195 307	1 171 011	1,71
1 950 000	Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31 juill. 2028	1 672 632	1 679 457	2,45
2 000 000	Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2 juill. 2024	2 102 280	1 930 540	2,82
2 925 000	Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2 nov. 2026	2 924 971	2 967 676	4,33
675 000	Saputo inc., 1,415 %, 19 juin 2026	675 000	604 125	0,88
250 000	Saputo inc., 2,242 %, 16 juin 2027	250 000	224 433	0,33
950 000	Saputo inc., 5,25 %, 29 nov. 2029	950 000	960 099	1,40
1 150 000	Shaw Communications Inc., 4,40 %, 2 nov. 2028	1 112 855	1 106 392	1,62
1 500 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 1,74 %, 16 déc. 2025	1 345 545	1 355 685	1,98
975 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 3,192 %, 11 juin 2027	901 085	891 462	1,30
4 225 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 3,985 %, 30 mai 2023	4 201 281	4 213 804	6,15
3 925 000	Financière Sun Life inc., 3,05 %, 19 sept. 2028	3 832 880	3 881 668	5,67
5 050 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,836 %, 3 juill. 2029	4 875 205	4 880 472	7,13
1 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	786 940	770 700	1,13
3 025 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 8 mai 2026	3 024 909	3 079 299	4,50
2 400 000	The Goldman Sachs Group Inc., 3,307 %, 31 oct. 2025	2 327 344	2 325 408	3,40
9 900 000	The Goldman Sachs Group Inc., 4,9325 %, 29 avr. 2025	9 863 100	9 830 106	14,35
4 225 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25 juill. 2029	4 096 391	4 096 391	5,98
3 125 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,344 %, 27 janv. 2026	3 125 000	3 078 906	4,50
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,8125 %, 31 janv. 2025	1 968 440	1 992 740	2,91
3 300 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,859 %, 4 mars 2031	3 209 228	3 268 221	4,77
2 275 000	The Walt Disney Co., 3,057 %, 30 mars 2027	2 225 410	2 127 057	3,11
300 000	Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14 mai 2025	300 000	283 533	0,41
250 000	Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25 janv. 2028	250 000	217 913	0,32
200 000	Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12 févr. 2029	200 000	173 906	0,25
325 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,73 %, 25 août 2025	324 945	309 017	0,45
2 025 000	Toyota Credit Canada Inc., 4,45 %, 26 janv. 2026	2 024 777	2 007 038	2,93
4 700 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,135 %, 9 juin 2024	4 702 636	4 687 686	6,85
925 000	Transcontinental inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	925 000	869 371	1,27
800 000	Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12 avr. 2024	800 784	776 640	1,13
3 000 000	Crédit VW Canada Inc., 2,05 %, 10 déc. 2024	2 830 668	2 837 190	4,14
2 000 000	Wells Fargo & Co., 2,568 %, 1 ^{er} mai 2026	1 899 360	1 891 620	2,76
		224 956 408	222 632 241	325,02
Titres du marché monétaire canadien				
5 700 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 8 mars 2023	3 635 486	3 645 973	5,32
6 000 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 8 mars 2023	5 979 600	5 992 350	8,75
2 050 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 10 avr. 2023	2 037 454	2 037 454	2,98
		11 652 540	11 675 777	17,05
Titres à revenu fixe américains				
2 100 000	Banque de Montréal, 4,338 %, 5 oct. 2028	2 782 098	2 819 697	4,12
800 000	Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 15 nov. 2031	1 013 216	886 751	1,29
		3 795 314	3 706 448	5,41
Total des placements détenus		240 653 162	238 263 366	347,84

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2023

Nombre d'actions /de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(650 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} avr. 2024	(642 355) \$	(621 029) \$	(0,91)
(10 750 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(9 783 019)	(9 674 355)	(14,13)
(800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(726 915)	(645 600)	(0,94)
(6 250 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} nov. 2023	(6 131 854)	(6 086 938)	(8,89)
(12 400 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(11 557 703)	(11 385 556)	(16,63)
(13 505 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(12 464 185)	(12 207 575)	(17,83)
(9 475 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(9 023 086)	(8 657 023)	(12,64)
(100 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(104 264)	(86 605)	(0,13)
(7 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(7 531 824)	(7 375 914)	(10,77)
(5 525 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} avr. 2025	(5 334 302)	(5 239 137)	(7,65)
(1 725 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} déc. 2031	(1 522 891)	(1 484 432)	(2,17)
(7 405 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(7 147 785)	(6 922 564)	(10,11)
(200 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(196 447)	(173 476)	(0,25)
(11 520 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(11 441 605)	(11 054 362)	(16,14)
(2 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(1 929 144)	(1 541 140)	(2,25)
(6 275 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(6 049 283)	(5 867 188)	(8,57)
(750 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(676 606)	(670 215)	(0,98)
(8 475 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} sept. 2023	(8 321 353)	(8 369 825)	(12,22)
(2 050 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(2 123 599)	(1 976 098)	(2,89)
(2 025 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(1 935 959)	(1 902 569)	(2,78)
(12 275 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} mars 2024	(12 187 856)	(12 008 019)	(17,53)
(1 600 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} déc. 2032	(1 500 742)	(1 490 208)	(2,18)
(32 724 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} juin 2024	(32 314 702)	(31 964 576)	(46,68)
(9 591 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(9 455 296)	(9 285 814)	(13,56)
(10 375 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} nov. 2024	(10 220 242)	(10 160 653)	(14,84)
(400 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 ^{er} févr. 2025	(398 280)	(396 640)	(0,58)
(900 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(1 255 579)	(1 085 256)	(1,58)
		(172 887 321)	(168 243 212)	(247,16)
Titres à revenu fixe américains				
(750 000)	Enbridge Inc., 2,50 %, 1 ^{er} août 2033	(942 013)	(789 324)	(1,15)
(2 100 000)	Obligations du Trésor des États-Unis, 2,50 %, 15 août 2023	(2 796 231)	(2 826 271)	(4,13)
		(3 738 244)	(3 615 595)	(5,28)
	Total des placements vendus à découvert	(176 625 585)	(172 858 807)	(252,44)
	Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	(706)	–	–
	Placements détenus, montant net	64 026 891 \$	65 404 559	95,40
	Swaps sur défaillance achetés			
	CDX.NA.IG.39, 20 décembre 2027, notionnel de 10 500 000 USD		(143 409)	(0,21)
	Autres éléments d'actif, montant net		3 219 722	4,81
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		68 480 872 \$	100,00

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

1. Le Fonds

Le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds ») est une fiducie de placement à participation unitaire à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 22 mai 2019. L'adresse du siège social du Fonds est le 295 Robinson Street, Suite 202, Oakville (Ontario) L6J 1G7. Le Fonds est entré en activité le 24 juin 2019.

YTM Capital Asset Management Ltd. est le gestionnaire (le « gestionnaire »), le promoteur et le fiduciaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement de maximiser les rendements corrigés du risque à long terme et de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe, des instruments de trésorerie et des contrats de dérivés. Il a recours à des stratégies alternatives, reposant entre autres sur la vente à découvert, sur l'emprunt en trésorerie à des fins de placement et parfois sur les dérivés, qui créent ainsi un effet de levier.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques prévues dans les lois sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102, mises en place notamment pour veiller à ce que les placements des fonds communs de placement alternatifs soient diversifiés et relativement liquides, ainsi que pour assurer une administration saine de ce type de fonds. Le gestionnaire prévoit respecter ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense des autorités en valeurs mobilières avant d'apporter toute modification. Les dispenses obtenues par le Fonds en lien avec le Règlement 81-102 sont présentées ci-dessous.

Pour pouvoir vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu une dispense relative :

- i) au sous-alinéa 2.6.1(1)c)v) du Règlement 81-102, qui interdit la vente à découvert d'un titre si, au moment de l'opération, la valeur de marché totale des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds;
- ii) à l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui stipule qu'un fonds ne peut emprunter de la trésorerie ou vendre des titres à découvert si, immédiatement après l'opération, la somme de la trésorerie empruntée et de la valeur de marché des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds.

Le 15 décembre 2021, la déclaration de fiducie cadre du Fonds a été modifiée et retraitée pour refléter le changement de la date de clôture de l'exercice du 31 décembre au dernier jour de février.

Sauf indication contraire, les états de la situation financière sont aux 28 février 2023 et 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022. L'inventaire du portefeuille est au 28 février 2023.

La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 28 février 2023 a été autorisée par le gestionnaire le 18 mai 2023.

2. Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont présentés à la juste valeur.

Les méthodes comptables du Fonds sont résumées ci-après.

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués selon le dernier cours disponible pour déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Si aucune vente n'est enregistrée à la date d'évaluation, les actifs ou les passifs financiers sont évalués au prix moyen entre le cours acheteur et le cours vendeur. Aux fins de la présentation des états financiers, le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque celui-ci s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque le Fonds détient des dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, il utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette, selon le cas.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Ce classement est effectué selon le modèle économique adopté par le Fonds pour la gestion des actifs financiers conformément à sa stratégie et son objectif de placement. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les placements ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation de la performance des actifs et la prise de décision. Les placements qui sont classés dans les passifs financiers, tels que les ventes à découvert, sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement du capital et des intérêts. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds.

Le Fonds classe les actifs et passifs financiers, autres que les placements, dans les catégories suivantes :

Actifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : intérêts courus à recevoir, souscriptions à recevoir, dividendes à recevoir, charges payées d'avance et remboursements de charges à recevoir.

Passifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : charges à payer, montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert, distributions à payer et rachats à payer.

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et, par conséquent, classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

b) Comptabilisation / décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des actifs ou passifs à la juste valeur par le biais du résultat net est présenté dans l'état du résultat global, à titre de perte nette réalisée sur les placements, compte tenu des ajustements de change, et sur les dérivés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des actifs sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsqu'il s'est acquitté de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Tous les autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût amorti; leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

c) Classement des évaluations de la juste valeur

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige que le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1** Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2** Données d'entrée, autres que les prix cotés inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix).
- Niveau 3** Données d'entrée relatives aux actifs ou passifs financiers qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. des données non observables).

Voir la note 6 pour plus de détails.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

d) Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à leur date d'exécution, soit la date à laquelle l'ordre est exécuté. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value/moins-value latente des placements, y compris les dérivés, sont calculés sur la base du coût moyen. Les revenus d'intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal, et les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. La valeur liquidative de chaque série de parts est établie en fonction de la quote-part des actifs du Fonds revenant à cette série, moins la quote-part des passifs communs du Fonds revenant à la série, et moins les passifs attribuables à la série.

Les revenus de placement et les gains et pertes nets réalisés et latents sont répartis au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série.

Les charges du Fonds sont réparties au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série, à l'exception des charges et frais propres à une série qui sont déduits de la valeur liquidative de la série en question seulement.

Les montants à recevoir des courtiers ou à leur payer comprennent les montants à recevoir sur la vente de titres et les montants à payer pour l'achat de titres ayant fait l'objet d'un contrat non encore réglé ou livré à la date de clôture.

Swaps sur défaillance

La variation de valeur des swaps est comptabilisée dans la plus-value ou la moins-value latente des placements, y compris les dérivés. Les primes reçues ou payées sur les swaps sont respectivement incluses dans les revenus d'intérêts à distribuer et les intérêts à payer sur les titres vendus à découvert. Lorsque les swaps arrivent à échéance ou sont dénoués, les gains et les pertes sont inclus dans les gains ou pertes nets réalisés sur la vente de placements, compte tenu des ajustements de change, et sur les dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 a établi un modèle de pertes de crédit attendues, qui prévoit une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les autres actifs. À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, établies en fonction du risque de crédit. Les pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès des banques et d'autres placements à court terme effectués sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et les découverts bancaires.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La plupart des porteurs de parts du Fonds étant des résidents du Canada, les souscriptions et les rachats de parts rachetables s'effectuent en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains ainsi que dans des titres libellés dans d'autres devises, s'il y a lieu. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

Conversion des devises

Les revenus, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, à savoir le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les écarts de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Il est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial applicables sur son revenu net aux fins fiscales de l'année d'imposition (qui prend fin le 31 décembre), y compris les gains en capital nets réalisés imposables, dans la mesure où ce revenu net aux fins fiscales n'a pas été versé ou n'est pas à verser aux porteurs de parts à la fin de l'année.

La totalité du revenu imposable net et un montant suffisant de gains en capital nets réalisés sont versés aux porteurs de parts chaque année d'imposition afin que le Fonds ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Fonds a donc déterminé qu'en substance il n'est pas assujéti à l'impôt et, par le fait même, il ne comptabilise pas d'impôts sur le revenu dans l'état du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

À la fin de son année d'imposition, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée en avant à des fins fiscales.

Les pertes en capital, le cas échéant, peuvent être reportées en arrière sur trois ans et en avant indéfiniment, et être portées en diminution des gains en capital. Les pertes autres qu'en capital, le cas échéant, peuvent être reportées en arrière sur trois ans et en avant sur vingt ans pour réduire le revenu imposable.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisé par le nombre total de parts en circulation de cette série à la clôture de l'exercice /la période.

Aux 28 février 2023 et 2022, il n'y avait aucune différence entre l'actif net attribuable aux parts rachetables, par part, calculé aux fins des opérations et celui calculé aux fins des IFRS.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice /la période.

Parties liées

Aux fins des présents états financiers, une partie est une partie liée au Fonds si celle-ci ou le Fonds a la capacité, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'autre partie, ou si les deux parties sont soumises à une influence notable commune. Une partie liée peut être un particulier ou toute autre entité.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, doivent être classées soit comme des passifs financiers, soit comme des instruments de capitaux propres. Le Fonds comporte différentes séries dont les caractéristiques, comme les frais de gestion, ne sont pas identiques. Les instruments remboursables au gré du porteur du Fonds ne répondent pas aux critères sur les caractéristiques identiques permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, ils doivent être classés dans les passifs financiers.

Estimations et jugements critiques

Dans l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement auprès d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et d'autres facteurs pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées à la période à laquelle elles sont effectuées si elles ont une incidence sur cette période, et également aux périodes futures si celles-ci sont touchées.

Garantie

Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans un poste distinct de l'état de la situation financière et le désigne comme étant cédé en garantie. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Effet de levier

Le Fonds peut créer un effet de levier en vendant des titres à découvert, en empruntant de la trésorerie, ou en ayant recours à des dérivés et ainsi s'exposer à des instruments auxquels il n'aurait autrement pas eu accès. L'exposition créée par l'effet de levier ne peut excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier correspond à la somme de i) la valeur de marché des titres vendus à découvert, ii) le montant emprunté en trésorerie aux fins d'investissement, et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés utilisées à des fins autres que de couverture; divisée par la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds a obtenu une dispense partielle auprès des autorités en valeurs mobilières quant à la disposition du Règlement 81-102 limitant les ventes à découvert à 50 % de la valeur liquidative d'un fonds. Il a le droit de vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2023, l'effet de levier a varié de 242 % à 306 % de la valeur liquidative du Fonds (138 % à 307 % pour la période de 14 mois close le 28 février 2022). Cette valeur était au minimum le 14 octobre 2022, et le maximum a été atteint le 11 mai 2022. La principale source d'effet de levier était constituée des ventes à découvert d'obligations du Canada, transactions régies par un accord de courtage privilégié conclu avec BMO Nesbitt Burns Inc.(BMO), et la deuxième, beaucoup moins importante, des emprunts sur marge.

Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a contracté une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement selon des taux établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec BMO. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Elle est remboursable à vue.

Les emprunts sur marge sont garantis par certains actifs du Fonds.

La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière.

3. Parts rachetables

Chaque part du Fonds représente une participation dans l'actif net du Fonds. Elle confère un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts du Fonds et un droit à la quote-part des distributions versées par le Fonds qui lui revient, compte tenu des distributions sur les frais de gestion. Les fractions de parts du Fonds confèrent proportionnellement les mêmes droits que les autres parts de la même série, mais ne comportent aucun droit de vote. Toutes les parts sont entièrement libérées lorsqu'elles sont émises et ne sont généralement pas transférables. Elles sont rachetables au gré des porteurs de parts. Le nombre de parts pouvant être émises est illimité. Les parts sont émises et rachetables quotidiennement selon la valeur liquidative du Fonds. Il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part de chaque série du Fonds et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, de chaque série.

Le Fonds a créé les séries A, TA, F, TF et I. Les parts de séries A et TA sont offertes aux investisseurs individuels, et les parts de séries F et TF sont offertes aux investisseurs individuels ayant un compte sur honoraires. Les parts de série I sont offertes à certains investisseurs, au gré du gestionnaire. Au 28 février 2023, seules des parts de séries A, TA, F et TF avaient été émises.

Les ordres de souscription et de rachat de parts reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée (tout jour ouvrable de la Bourse de Toronto, la « date d'évaluation ») sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante. Le produit d'un rachat de parts est versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date d'évaluation à laquelle l'ordre de rachat a été traité. Tout intérêt perçu sur ce produit avant son versement au porteur de parts est porté au compte du Fonds, et non à celui du porteur de parts. Les produits des rachats de parts sont versés en dollars canadiens.

Le Fonds pourrait être dans l'incapacité de traiter les ordres de rachat dans des circonstances exceptionnelles. Une telle situation peut se produire si les négociations sont suspendues aux bourses de valeurs, bourses d'options ou bourses de contrats à terme sur lesquelles est cotée plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds et que les titres du portefeuille ne peuvent être négociés sur une autre bourse qui serait une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part ne sera émise ou reclassée.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

3. Parts rachetables (suite)

Si un porteur demande le rachat de ses parts dans les 30 jours suivant leur souscription, le Fonds peut déduire et conserver, au bénéfice des autres porteurs de parts inscrits, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série du Fonds visée qui ont été rachetées.

Les porteurs de parts peuvent reclasser la totalité ou une partie de leurs parts d'une série à une autre, dans la mesure où ils sont admissibles à l'autre série. Les ordres de reclassement reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante.

Le tableau suivant présente les opérations avec les porteurs de parts pour l'exercice clos le 28 février 2023 et la période de 14 mois close le 28 février 2022 :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
28 février 2023					
Série A	456 985	122 098	(42 776)	–	536 307
Série TA	–	18 809	(2 000)	–	16 809
Série F	4 413 930	2 326 962	(812 737)	–	5 928 155
Série TF	–	53 405	(195)	1	53 211
	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
28 février 2022					
Série A	425 659	171 033	(141 752)	2 045	456 985
Série F	4 175 398	1 430 628	(1 215 024)	22 928	4 413 930

Distributions

Le gestionnaire prévoit actuellement que le Fonds verse des distributions périodiques aux porteurs de parts, au gré du gestionnaire. Si le revenu net aux fins fiscales du Fonds d'une année d'imposition donnée, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, après déduction des pertes d'années précédentes pouvant être reportées en avant, excède le total des distributions mensuelles régulières versées aux porteurs de parts au cours de l'année d'imposition, le Fonds pourrait devoir verser une ou plusieurs distributions spéciales aux porteurs pour cette année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt ne soit exigible sur ce revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges

Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion conclu avec le Fonds, le gestionnaire fournit des services de conseil au Fonds. En contrepartie, le Fonds a accepté de payer au gestionnaire des frais de gestion, calculés et comptabilisés quotidiennement, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative d'une série de parts, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour de chaque mois.

Le taux annuel des frais de gestion varie d'une série à l'autre, comme il est indiqué ci-dessous :

Parts de série A : 1,90 % par année

Parts de série TA : 1,90 % par année

Parts de série F : 0,90 % par année

Parts de série TF : 0,90 % par année

Parts de série I : Négociées par les investisseurs et payées directement au gestionnaire. Le taux des frais de gestion ne peut excéder les frais de gestion à payer sur les parts de série A.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges (suite)

Frais de gestion (suite)

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les frais de gestion, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 596 479 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023 (630 494 \$ pour la période de 14 mois close le 28 février 2022). Le gestionnaire a renoncé à 0 \$ (0 \$ pour la période de 14 mois close le 28 février 2022) en frais de gestion pour la période.

Honoraires liés au rendement

Le gestionnaire peut recevoir des honoraires liés au rendement sur chaque série. Le Fonds lui verse à chaque trimestre (une « période d'établissement des honoraires liés au rendement ») des honoraires liés au rendement correspondant à 15 % des profits nets (au sens donné ci-dessous) des parts de séries A, TA, F et TF, après l'application d'un seuil de rendement (au sens donné ci-dessous), majorés des taxes applicables. Les honoraires liés au rendement sont calculés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série pendant chaque période d'établissement des honoraires liés au rendement et, si des rachats de parts sont effectués au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Les profits nets d'une série, pour une période d'établissement des honoraires liés au rendement donnée, correspondent à la différence entre la valeur liquidative par part de la série au début de cette période et la valeur liquidative par part de la série à la clôture de la période, multipliée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture du dernier jour ouvrable de la période d'établissement des honoraires liés au rendement (ou, dans le cas d'un rachat effectué au cours d'un trimestre, à la date de rachat). Le calcul des profits nets ne tient pas compte de l'incidence des distributions versées au cours de la période d'établissement des honoraires liés au rendement.

Des honoraires liés au rendement sont versés pour une série seulement si la valeur liquidative par part de la série excède la valeur liquidative par part la plus élevée pour laquelle des honoraires liés au rendement ont été précédemment versés pour cette série ou, dans le cas d'une série récemment lancée, excède la valeur liquidative par part initiale (le « seuil de rendement »). Dans les deux cas, les honoraires liés au rendement sont versés uniquement sur la portion des profits nets qui excède le seuil de rendement.

Les porteurs de parts de série I peuvent négocier des honoraires liés au rendement (conformément aux obligations réglementaires applicables) autres que ceux décrits ci-dessus et qu'ils s'engagent à verser, ou n'en verser aucun.

Charges

Le Fonds acquitte ses charges d'exploitation, dont les honoraires professionnels, les frais du CEI, les coûts de transactions du portefeuille, les coûts administratifs liés à l'émission et au rachat de parts, et à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, ainsi que les coûts relatifs au respect des lois, réglementations et politiques applicables.

5. Opérations avec des parties liées

Pour l'exercice clos le 28 février 2023, des frais de gestion de 596 479 \$ (630 494 \$ pour la période de 14 mois close le 28 février 2022) et des honoraires liés au rendement de 378 189 \$ (164 342 \$ pour la période de 14 mois close le 28 février 2022) ont été versés au gestionnaire. À la clôture de l'exercice, des frais de gestion de 45 788 \$ (74 089 \$ au 28 février 2022) et des honoraires liés au rendement de 283 054 \$ (néant au 28 février 2022) étaient à payer au gestionnaire.

Au 28 février 2023, 7 863 parts de série A (7 862 au 28 février 2022) et 7 885 parts de série F (7 885 au 28 février 2022) étaient détenues par un actionnaire du gestionnaire ou par une personne liée à un actionnaire.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

6. Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds aux 28 février 2023 et 28 février 2022 est présentée dans le tableau suivant :

28 février 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	248 900 \$	–	–	248 900 \$
Titres à revenu fixe	–	226 338 689 \$	–	226 338 689
Titres du marché monétaire	–	11 685 777	–	11 685 777
	<u>248 900 \$</u>	<u>238 014 466 \$</u>	<u>–</u>	<u>238 263 366 \$</u>
Passif				
Titres à revenu fixe	–	172 858 807 \$	–	172 858 807 \$
Swaps sur défaillance	–	143 409	–	143 409
	<u>–</u>	<u>173 002 216 \$</u>	<u>–</u>	<u>173 002 216 \$</u>

28 février 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	2 302 100 \$	–	–	2 302 100 \$
Titres à revenu fixe	–	179 119 868 \$	–	179 119 868
Titres du marché monétaire	–	9 097 234	–	9 097 234
	<u>2 302 100 \$</u>	<u>188 217 102 \$</u>	<u>–</u>	<u>190 519 202 \$</u>
Passif				
Titres à revenu fixe	–	143 356 165 \$	–	143 356 165 \$
	<u>–</u>	<u>143 356 165 \$</u>	<u>–</u>	<u>143 356 165 \$</u>

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 28 février 2023 et de la période de 14 mois close le 28 février 2022.

7. Instruments financiers et gestion du risque

Le Fonds peut avoir recours à différentes formes de levier financier, dont la vente à découvert, l'emprunt sur marge et les dérivés, qui augmentent l'effet de la variation de la valeur d'un placement sur le capital. Bien qu'ils offrent la possibilité d'augmenter le rendement total, les leviers financiers peuvent aussi augmenter les pertes.

La valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds diminue si les gains réalisés sur un actif financier grâce à des fonds empruntés sont inférieurs aux coûts du levier financier ou si, dans certaines circonstances, le prêteur ou la contrepartie met un terme à la facilité d'emprunt avant l'échéance. Par conséquent, tout facteur qui nuit à la valeur d'un placement est amplifié selon l'importance du levier financier utilisé. L'effet de levier cumulé dans un marché désavantageux pour le placement peut se traduire par des pertes substantielles, plus élevées que si aucun levier financier n'avait été utilisé.

Le gestionnaire investit dans des obligations de catégorie investissement à court terme pour réduire le risque décrit précédemment.

Les placements du Fonds sont exposés à différents types de risque, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix). Ces risques, ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques du Fonds, sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds.

Le risque de crédit auquel le Fonds est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La valeur de marché des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente ainsi le risque de crédit maximum du Fonds.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de crédit (suite)

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Les opérations de compensation et de dépôt pour les transactions sur titres du Fonds sont principalement effectuées auprès d'un courtier principal, BMO Nesbitt Burns Inc. Ce courtier est membre de grandes bourses, telles que le NYSE, le NASDAQ et la TMX, et était noté AA aux 28 février 2023 et 2022. Aux 28 février 2023 et 2022, BMO assurait la garde de la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir de courtiers et des placements du Fonds.

Le Fonds lui a accordé un privilège général sur une portion de ces actifs en échange de services, dont l'emprunt de titres et de trésorerie. BMO Nesbitt Burns Inc. peut exiger une garantie pour la vente de titres à découvert et l'emprunt en trésorerie. Le montant de la garantie exigée est établi selon les règles de l'OCRCVM. BMO Nesbitt Burns Inc. peut vendre la garantie reçue ou la réaffecter en garantie, auquel cas le Fonds est exposé à un risque de crédit.

Le Fonds a conclu un accord de courtage privilégié avec BMO Nesbitt Burns Inc., aux termes duquel il lui a accordé une sûreté sur son actif.

Le risque de crédit présenté ci-dessus est exprimé en pourcentage des placements détenus à la juste valeur indiqués dans l'inventaire du portefeuille.

28 février 2023

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	1,2 %
AA	4,7 %
A	30,4 %
BBB	61,2 %
BB	2,5 %
	<hr/> 100 %

28 février 2022

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	0,5 %
AA	10,5 %
A	25,7 %
BBB	63,3 %
	<hr/> 100 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au titre du rachat de parts à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds peut faire l'objet de rachats en trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 3. Les placements peuvent en général être facilement cédés, et le Fonds a la possibilité d'emprunter auprès du courtier principal.

Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent rester en place pendant toute la durée de vie du Fonds. Les facilités d'emprunt du Fonds sont assujetties à des sûretés en faveur des créanciers.

En cas de défaillance, les créanciers peuvent vendre les actifs constituant les garanties. Le produit d'une telle liquidation ou vente après forclusion pourrait être insuffisant pour acquitter les obligations du Fonds, auquel cas celui-ci pourrait ne pas avoir suffisamment de capitaux à distribuer.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de liquidité (suite)

D'autre part, la plupart des transactions à effet de levier exigent de fournir une garantie. Si la juste valeur des actifs financiers constituant la garantie diminue, le prêteur ou la contrepartie à un dérivé pourraient exiger que le Fonds fournisse une garantie additionnelle ou vende les actifs alors que ce n'est pas dans son intérêt de le faire à ce moment-là. Si le Fonds cesse de fournir la garantie requise, il pourrait devoir céder ses actifs à un moment et à un prix qui lui seraient désavantageux, ce qui entraînerait des pertes substantielles et lui nuirait considérablement. Lorsqu'un créancier a un droit sur l'actif du Fonds, ce droit a priorité sur les droits des porteurs de parts rachetables. Ce risque est réduit par le fait que les exigences de marge pour la plupart des placements du Fonds sont inférieures à 10 %, que le Fonds investit dans des obligations de catégorie investissement négociées sur des marchés publics et généralement peu volatiles, et que le Fonds couvre la majorité du risque de taux d'intérêt.

L'échéance ou la perte d'une source de financement pour des positions à levier financier, ainsi que l'exigence de fournir une garantie en fonction de la variation de la juste valeur de ces positions, peuvent rapidement avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds à accéder à des liquidités et à conserver ses positions, et donner lieu à de lourdes pertes.

Les obligations contractuelles du Fonds sont les suivantes :

28 février 2023

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	493 427 \$	493 427 \$
Rachats à payer	30 908	–	30 908
Montant à payer pour l'achat de placements	–	10 359 595	10 359 595
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	1 070 492	1 070 492
Marge à payer	522 073	–	522 073
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	172 858 807	–	172 858 807
Perte latente sur les swaps sur défaillance	143 409	–	143 409
Distributions à payer	–	3 322	3 322
Parts rachetables*	68 480 872	–	68 480 872

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

28 février 2022

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	202 653 \$	202 653 \$
Rachats à payer	144 560	–	144 560
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	756 802	756 802
Marge à payer	57 311	–	57 311
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	143 356 165	–	143 356 165
Distributions à payer	–	40	40
Parts rachetables*	48 551 742	–	48 551 742

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le tableau suivant présente, aux 28 février 2023 et 2022, l'exposition du Fonds aux titres de créance, selon l'échéance, et l'incidence sur l'actif net par échéance des titres de créance, advenant un déplacement parallèle vers le haut de 25 points de base de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes (« sensibilité ») :

28 février 2023

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	55 242 563 \$	(17 283 034) \$	37 959 529 \$
De 1 à 3 ans	91 653 319	(92 181 984)	(528 665)
De 3 à 5 ans	36 546 191	(46 747 331)	(10 201 140)
Plus 5 ans	54 582 479	(16 646 458)	37 936 021
Sensibilité	13 850		

28 février 2022

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	31 525 889 \$	(22 944 316) \$	8 581 573 \$
De 1 à 3 ans	78 506 059	(60 161 264)	18 344 795
De 3 à 5 ans	34 638 326	(33 998 983)	639 343
Plus 5 ans	43 546 828	(26 251 602)	17 295 226
Sensibilité	(76 825)		

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être importante.

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêt. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds :

28 février 2023

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Finance	63 %	0 %
Biens de consommation cyclique	16 %	0 %
Énergie	12 %	0 %
Communications	4 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	2 %	0 %
Industrie	2 %	0 %
Services aux collectivités	1 %	0 %

28 février 2022

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	1 %	99 %
Finance	59 %	0 %
Énergie	18 %	1 %
Biens de consommation cyclique	6 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	6 %	0 %
Industrie	6 %	0 %
Communications	3 %	0 %
Services aux collectivités	1 %	0 %

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par la sélection minutieuse et la diversification des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur de ces instruments financiers. Les positions du Fonds sur le marché font l'objet d'un suivi régulier par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque de prix lié aux incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments.

Au 28 février 2023, si les cours des actions détenues par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 24 890 \$ (230 210 \$ au 28 février 2022).

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Aux 28 février 2023 et 2022, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, s'établit comme suit pour l'exercice clos le 28 février 2023 et pour la période de 14 mois close le 28 février 2022 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré des parts rachetables en circulation durant l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
28 février 2023			
Série A	215 369 \$	463 043 \$	0,47 \$
Série TA	1 429	5 313	0,27
Série F	2 756 430	4 924 576	0,56
Série TF	12 090	18 509	0,65
	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré des parts rachetables en circulation durant la période	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
28 février 2022			
Série A	(87 756) \$	411 843 \$	(0,20) \$
Série F	(395 304)	4 361 645	(0,09)

9. Compensation des instruments financiers

Aux termes de la convention qu'il a conclue avec ses courtiers, le Fonds peut également opérer compensation des montants à recevoir et à payer au titre des achats ou des ventes de titres dans le cadre de l'activité normale.

Actifs et passifs financiers au	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts	Montants nets dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Garantie	Montants nets
28 février 2023						
Swaps sur défaillance	143 409 \$	–	143 409 \$	143 409 \$	143 409 \$	143 409 \$

Il n'y avait eu aucune compensation des instruments financiers au 28 février 2022.